

Thème - Fiscalité du divorce : les bons réflexes

Date : Vendredi 4 juillet 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- *Acquérir de façon pragmatique les bons réflexes s'agissant d'une sélection de thématiques et problématiques fiscales en matière de divorce*
- *Identifier les sujets à enjeux et les pratiques à risque*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1. **Foyer fiscal : imposition commune ou séparée des époux / ex-époux ; solidarité fiscale et décharge de responsabilité solidaire**
2. **Contribution aux charges du mariage : régime fiscal (séparation / divorce)**
3. **Prestation compensatoire : régime fiscal en fonction de sa forme au regard des différentes impositions ; modalités particulières**
4. **Enfants : quotient familial ; résidence alternée ; contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants mineurs ; pension alimentaire aux enfants majeurs**
5. **Domicile conjugal : jouissance gratuite ; occupation à titre onéreux ; cession après séparation / divorce**
6. **Droit de partage : taux normal / taux réduit ; cas particuliers du partage verbal et du partage inégal**
7. **Responsabilité de l'avocat en matière fiscale**
8. **Actualités fiscales**

➤ **Moyens pédagogiques :** intervention en présentiel associant aspects théoriques et pratiques / échanges et partage d'expérience / transmission d'un support pédagogique

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Stéphanie PAILLARD, avocate au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.